



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

**Séance ordinaire 15 janvier 2025**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **15 janvier 2025** à 19h00 heures au lieu ordinaire des séances ordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Mesdames Karine Roussel et Stéphanie Gagnon, Messieurs Gaéтан Gagnon, Dorté Létourneau et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Sont absentes :

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 16h00

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 16 décembre 2024
  - 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 08 janvier 2025
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 Autorisation de paiement / Comptes du 17 décembre 2024 au 25 janvier 2025
  - 3.2 Dépôt / Décaissement et classement des documents
  - 3.3 Recrutement d'étudiants pour le camp de jour de la semaine de relâche 2025
  - 3.4 Projet de bonification du sentier du moulin
  - 3.5 Nomination au Comité de relations travail
- 4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES**
- 5. CENTRE SPORTIF Charles-Édouard-Boucher & CENTRE MULTIFONCTIONNEL**
- 6. URBANISME**
  - 6.1 Dépôt / Rapport sommaire des permis du 1er décembre au 31 décembre 2024
  - 6.2 Dépôt / Rapport annuel des permis émis en 2024
- 7. INCENDIE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Achat d'un sableur / Épandeur Bauman 440e
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU (Aqueduc & Égout)**
  - 9.1 Niveau d'eau LAC GARDNER
- 10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**
- 11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**
- 12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS**
- 13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS**
- 14. PROJETS / OFFRE DE SERVICES**
  - 14.1 Autorisation / Vente d'un terrain appartenant à la municipalité des Escoumins
- 15. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 15.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
  - 15.2 Sécurité incendie / Rapport des activités 2024
- 16. CORRESPONDANCES, MAMH & AUTRES**
  - 16.1 Correspondance de M. Patrick Bouchard
  - 16.2 Dépôt / Gagnants concours Village en lumières 2024
- 17. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 17.1 Semi-retraite pour la technicienne en comptabilité
  - 17.2 Les priorités concernant le travail des policiers
  - 17.3 Engagement temporaire pour la numérisation des documents municipaux
  - 17.4 L'autorisation pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment
  - 17.5 Demande d'autorisation Dépôt / Projet de mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher dans le cadre du Programme PSPS de la MRC de la Haute-Côte-Nord



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

17.6 Demande d'autorisation Dépôt / Projet de mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher dans le cadre du Programme FFR volet 4 Soutien à la vitalisation de la MRC de la Haute-Côte-Nord

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. AJOURNEMENT**
- 20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

#### **N° 25-01-004 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

#### **N° 25-01-005 2.2 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ **M. Gaétan Gagnon**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 janvier 2025 soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

#### **N° 25-01-006 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 08 janvier 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ **M. Denis Morin**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 janvier 2025 soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

**QUE** tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N° 25-01-007 3.1 Autorisation de paiement / Comptes du 17 décembre 2024 au 15 janvier 2025**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 17 décembre au 15 janvier 2025 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no 207 120 (2727).



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil accepte les comptes du 17 décembre 2024 AU 15 janvier 2025 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière;

**QUE** le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

<b>Comptes déjà approuvés par le Conseil</b>	277 065.82 \$
<b>Comptes à payer</b>	178 988.57 \$
<b>Total des comptes</b>	<b>456 054.39 \$</b>

### \*\*Dépôt

#### 3.2 Dépôt / Décaissement et classement des documents

N° 25-01-008

#### 3.3 Recrutement d'étudiants pour le camp de jour de la semaine de relâche 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : **M. Gaétan Gagnon**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard, à procéder au recrutement d'étudiants pour le camp de jour de la semaine de relâche 2025 qui aura lieu du au 3 mars au 7 mars 2025 selon le taux horaire établi pour le budget 2025.

N° 25-01-009

#### 3.4 Projet de bonification du sentier du moulin

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de sa proximité avec le secteur de la Poissonnerie, qui attire de nombreux touristes.

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier du moulin est également très fréquenté par de nombreuses personnes. Nous voulons rendre accessibles les trois (3) plages situées à côté du quai du traversier en installant des tables de pique-nique et des poubelles pour profiter de ces lieux offrant une superbe vue sur la baie et le fleuve;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons l'intention de déplacer un ancien garage vers le côté de la fresque marine sous la route 138, créant ainsi un espace de partage, d'échange et de convivialité.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil donne l'autorisation de déposer le projet de bonification du Sentier du moulin dans le programme FADM de Desjardins ;

**QUE** le conseil autorise Mme Juliette Renard, agente de développement, d'agir et de signer tous les documents liés à la bonification du Sentier du moulin.

N°25-01-010

#### 3.5 Nomination au Comité de relations travail

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux (2) représentants pour le Comité de relations de travail;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil nomme Mme André Lessard, directrice générale et greffière trésorière ainsi que Mme Janis Michaud, directrice générale et greffière trésorière adjointe afin de représenter la municipalité pour siéger au Comité de relations de travail.

### 4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES 5. CENTRE SPORTIF Charles-Édouard-Boucher & CENTRE MULTIFONCTIONNEL

### 6. URBANISME

\*\*Dépôt

#### 6.1 Dépôt / Rapport sommaire des permis du 1er décembre au 31 décembre 2024

\*\*Dépôt

#### 6.2 Dépôt / Rapport annuel des permis émis en 2024

### 7. INCENDIE

### 8. TRAVAUX PUBLICS

N° 25-01-011

#### 8.1 Achat d'un sableur / Épandeur Bauman 440e

**ATTENDU QUE** le sentier du moulin doit être déneigé. Ce nouveau sableur 3 points pour le Kubota 2023 est plus adapté pour les petits endroits.

**ATTENDU QUE** le sableur servirait également pour les stationnements de l'Hôtel de ville, de la Maison de la culture, des Travaux publics, de la Salle multifonctionnelle ainsi que de l'aréna.

**ATTENDU QUE** nous allons retirer tous les équipements à neige installés sur le camion, ce qui diminuera la charge de matériaux;

**ATTENDU QUE** deux entreprises ont soumissionné pour le sableur Bauman 440<sup>e</sup> soient :

Atelier Brisson / Gagné	Maltais / Ouellet
5 725.76 \$ incluant les taxes	5 726.32 \$ incluant les taxes

II EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise l'achat du sableur Bauman 440<sup>e</sup> au montant de 5 725.76 \$ incluant les taxes applicables (cinq milles sept cent vingt-cinq et soixante-seize dollars) de l'entreprise ATELIER BRISSON GAGNÉ afin de sabler le sentier du moulin et les stationnements de la municipalité des Escoumins.

**QUE** les crédits soient pris à même le budget 2024 ou 2025 dans les dépenses Voiries et enlèvement de la neige.

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU (Aqueduc & Égout)

\*\*Dépôt

#### 9.1 Niveau d'eau LAC GARDNER

### 10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS 12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS 13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS 14. PROJETS / OFFRE DE SERVICES



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution  
N° 25-01-012

### 14.1 Autorisation / Vente d'un terrain appartenant à la municipalité des Escoumins

**ATTENDU QUE** la municipalité des Escoumins souhaite vendre le terrain identifié comme étant le **lot #5 564 678**;

**ATTENDU QU'**il est plus avantageux pour la municipalité des Escoumins de vendre ce terrain;

**ATTENDU QU'**il est important de considérer le fait qu'aucune taxe foncière n'est recueillie pour ce terrain actuellement;

**ATTENDU QU'**avec la vente de celui-ci, la municipalité des Escoumins pourra récupérer des taxes supplémentaires;

**ATTENDU QUE** tous les frais reliés à l'achat du **lot #5 564 678** seront absorbés par l'acheteur;

**ATTENDU QU'**un avis public sera publié pour mettre en vente ce terrain, afin que tous ceux qui veulent soumettre une offre puissent le faire. Aucune offre ne sera acceptée en dessous des frais inhérents.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil donne son accord à Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, pour la publication d'un avis public concernant la vente du terrain numéro de **lot 5 564 678**.

### 15. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N°25-01-013

#### 15.1 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CONSIDÉRANT** la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** la municipalité de Les Escoumins demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

**DE MANDATER** une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

**DE CONSERVER** un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**QUE** copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, M. Yves Montigny, député, de la circonscription de René Lévesque, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

**\*\*Dépôt**

### 15.2 Sécurité incendie / Rapport des activités 2024

### **16. CORRESPONDANCES, MAMH & AUTRES**

**\*\*Dépôt**

#### 16.1 Correspondance de M. Patrick Bouchard

**\*\*Dépôt**

#### 16.2 Dépôt / Gagnants concours Village en lumières 2024

### **17. AFFAIRES NOUVELLES**

**N°25-01-014**

#### 17.1 Semi-retraite pour la technicienne en comptabilité

**ATTENDU QUE** l'employée # 13-0029 technicienne en comptabilité demande une semi retraite;

**ATTENDU QUE** nous devons faire la redistribution du volet Paie;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière adjointe assumera une charge de travail supplémentaire pour le volet paie.

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

**QUE** le conseil accepte d'ajuster le salaire actuel de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe pour un montant brut de 100,00 \$ (cent dollars) hebdomadairement.

**N°25-01-015**

#### 17.2 Les priorités concernant le travail des policiers

**ATTENDU QUE** la municipalité des Escoumins souhaite établir des priorités sur son territoire concernant le travail des policiers.

**ATTENDU QUE** les priorités établies sont les suivantes :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Sécurité avec les trottinettes électriques  
Combattre le trafic de drogue  
La vitesse dans les rues municipales  
Plus de travail au niveau de la prévention

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

**QUE** le conseil donne son approbation aux priorités établies pour garantir une sécurité optimale dans la municipalité des Escoumins.

N° 25-01-016

### **17.3 Engagement temporaire pour la numérisation des documents municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de numériser tous les documents de la municipalité des Escoumins car la numérisation n'a jamais été faite. Il est essentiel de réaliser cette étape avant l'automne 2025, en vue du déménagement dans le nouvel immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant a été prévu dans le budget 2025 pour effectuer la numérisation;

IL EST, PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Stéphanie Gagnon**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise l'engagement temporaire, dès le 3 février 2025, de Mme Nathalie Roussel pour effectuer la tâche de numérisation.

N°25-01-017

### **17.4 Embauche d'un inspecteur en bâtiment**

**ATTENDU QUE** M. Philippe Boivin Dupont quitte son poste d'inspecteur en bâtiment à la municipalité des Escoumins, et qu'il est nécessaire de le remplacer;

**ATTENDU QUE** seul un inspecteur municipal a le pouvoir d'inspecter et d'évaluer si les travaux exécutés sont conformes à la demande de permis, si les lois et règlements sont respectés, d'émettre et de signer des constats d'infraction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection pour la passation des entrevues a été formé pour le 18 décembre 2024, à la suite de l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment;

**ATTENDU QUE** la candidature de monsieur Sylvain Girard a été retenue, car celui répond aux aptitudes requises pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : **M. Denis Morin**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Girard selon les recommandations du comité de sélection à titre d'inspecteur en bâtiment en remplacement de l'employé #130038 pour une période d'un an (1) de probation et permette à l'employé #130046 à détenir tous les pouvoirs jugés nécessaires par les différentes lois et règlements pour la municipalité des Escoumins

**QUE** Le conseil a la possibilité de résilier le contrat si l'employé #130046 ne satisfait pas aux critères établis par la municipalité des Escoumins.

N°25-01-018

### **17.5 Demande d'autorisation Dépôt / Projet de mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher dans le cadre du Programme PSPS de la MRC de la Haute-Côte-Nord**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Les Escoumins a élaboré un projet visant la mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite l'emploi d'un tapis réfrigérant et de son système. On procéderait également au remplacement des bandes et des baies vitrées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Les Escoumins souhaite solliciter un soutien financier pour le Programme PSPS de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

IL EST, PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil souhaite annuler les résolutions n° 24-02-38 de la demande précédente soumise à la MRC Haute-Côte-Nord.

**QUE** le Conseil permet à Mme Juliette Renard, agente de développement, de soumettre le projet de tapis réfrigérant et son système, y compris le remplacement des bandes et des baies vitrées du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher.

**QUE** la municipalité de Les Escoumins s'engage à fournir la contribution financière demandée de 20% pour le PSPS pour la mise à niveau du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

17.6 Demande d'autorisation Dépôt / Projet de mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher dans le cadre du Programme FFR volet 4 Soutien à la vitalisation de la MRC de la Haute-Côte-Nord

**N°25-01-019**

**19.6 Demande d'autorisation Dépôt / Projet de mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher dans le cadre du Programme FFR volet 4 Soutien à la vitalisation de la MRC de la Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Les Escoumins a élaboré un projet visant la mise à niveau du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite l'emploi d'un tapis réfrigérant et de son système. On procéderait également au remplacement des bandes et des baies vitrées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Les Escoumins souhaite solliciter un soutien financier pour le Programme FFR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) de La Haute-Côte-Nord;

IL EST, PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil souhaite annuler la résolution et n° 23-11-346 de la demande précédente soumise à la MRC Haute-Côte-Nord.

**QUE** le Conseil permet à Mme Juliette Renard, agente de développement, de soumettre le projet de tapis réfrigérant et son système, y compris le remplacement des bandes et des baies vitrées du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher.

**QUE** la municipalité de Les Escoumins s'engage à fournir la contribution financière demandée de 10 % pour le Programme FFR Volet 4 (Vitalisation) pour la mise à niveau du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**19. AJOURNEMENT**





N° de résolution  
**N 25-01-020**

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### 20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à **19h22**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : **1**

**André Desrosiers,**  
**Maire**

Je, **André Desrosiers**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Andrée Lessard,**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, **Andrée Lessard**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.